

#### Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 17 mai 2013

#### Service instructeur

N° CP-2013-5-2-10

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

Service consulté

#### ORGANISMES DE TOURISME A VOCATION GENERALE

Résumé : Il est proposé d'accorder un montant total de subventions de 24 410 € en faveur de 4 organismes de tourisme à vocation générale.

Quatre associations ont formulé une demande de subvention départementale pour 2013 afin de soutenir leurs actions relevant du tourisme et de la mise en valeur de la nature.

#### 1. Association La Ronde des Fêtes

La Ronde des Fêtes est une fédération qui comprend 64 localités et organismes adhérents répartis sur le Haut-Rhin, le Territoire de Belfort, les Vosges, l'Allemagne et la Suisse.

Elle a pour objet de fédérer, de coordonner et de promouvoir les manifestations inscrites au programme.

#### Missions de l'association:

- Coordination et promotion des manifestations traditionnelles haut-rhinoises ;
- Assistance aux organisateurs ;
- Mise à disposition de matériel;
- Services et conseils aux membres de la Ronde des Fêtes contribuant ainsi à la qualité et à la bonne organisation de leur fête.

Budget prévisionnel : 120 000 € (ci-joint)

Subvention proposée : 3 150 € (même montant que 2012)

#### 2. Fédération Française Stations Vertes de Vacances & Villages de Neige

Créé en 1964, le label « Station Verte » est attribué à des communes touristiques dédiées à la nature, au ressourcement, à la valorisation des terroirs et aux activités de loisirs en tout genre.

La Fédération, qui compte 648 communes adhérentes, a pour vocation d'aider à l'organisation du tourisme à la campagne et en moyenne montagne en regroupant les communes ayant souscrit aux dispositions d'une charte nationale imposant un minimum d'équipements d'hébergements et de loisirs.

Missions de la Fédération dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> année de mise en œuvre du 3<sup>ème</sup> schéma directeur :

- garantir aux publics une qualité et une cohérence de la promesse des Stations Vertes ;
- développer la notoriété du concept Station Verte et renforcer la mise en marché des communes labellisées, grâce notamment à une version 3 du site Internet et à de nombreuses campagnes radio.

Missions de la Fédération dans le cadre de la  $5^{\rm ème}$  année de mise en œuvre du  $3^{\rm ème}$  schéma directeur 2009-2013 :

- affirmer et solidifier le positionnement Station Verte comme destination nature proposant une offre d'hébergements, de service et d'activités de pleine nature (démarche prospective) ;
- poursuivre l'ancrage territorial de la Fédération comme acteur de développement touristique national au service du développement rural ;
- renforcer le positionnement Station Verte (participer aux travaux nationaux sur le tourisme, organiser des ateliers thématiques, renforcer les partenariats inter-réseaux, développer la mise en marché des Stations) ;
- plan Qualité / Animation réseau (organiser des réunions de terrain, renforcer le contrôle in situ des Stations) ;
- montée en puissance du site web (actions de webmarketing, valorisation de l'offre touristique du réseau, être présent sur les réseaux sociaux, mise en place de flux RSS) ;
- communication (promotion des valeurs de la marque, création des dossiers de presse, achat d'espaces sur le web et les radios, valorisation des savoir-faire locaux des actions des Stations Vertes, préparer le 50 em anniversaire de la marque Station Verte en 2014).

Budget prévisionnel : 667 000 € (ci-joint)

Subvention proposée : 800 € (même montant que 2012)

#### 3. Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite

Cette association, créée il y a plus de 37 ans par les restaurateurs, compte 31 adhérents et met en valeur le produit phare du tourisme dans le Sundgau.

Missions de l'association :

- promotion touristique du Sundgau;
- participation à divers salons (Foire Regio-Messe de Lörrach Journées d'Octobre de Mulhouse, SITV de Colmar ...) ;
- participation à des manifestations (Les Carpailles).

Budget prévisionnel : 21 000 € (ci-joint)

Subvention proposée : 7 960 € (même montant que 2012)

#### 4. Fédération Départementale de l'Union Touristique des Amis de la Nature

Le Département soutient depuis de nombreuses années la Fédération Départementale de l'Union Touristique des Amis de la Nature.

Cette association a pour mission de soutenir les actions des 14 sections Amis de la Nature du Haut-Rhin par, notamment, l'octroi d'une aide financière spécifique.

Ces sections organisent des activités de plein air (randonnées, ski...), culturelles (sorties à thème, échanges culturels avec les sections européennes, ...) ainsi que, pour certaines, la gestion de chalets.

Une convention annuelle est établie entre le Département du Haut-Rhin et la Fédération Départementale de l'Union Touristique des Amis de la Nature qui précise notamment les missions de l'association, le montant de la subvention accordée ainsi que les aides reversées aux sections locales.

Il est proposé d'établir à nouveau une convention pour 2013. Dans ce cadre, une subvention de fonctionnement de 12 500 € pourrait être allouée à cette association, à l'instar du montant attribué en 2012, pour un budget prévisionnel de 17 000 € (ci-joint).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder une subvention de 3 150 € à l'association « La Ronde des Fêtes » pour son fonctionnement au titre de 2013 ;
- d'accorder une subvention de 800 € à la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances & Villages de Neige pour son fonctionnement au titre de 2013 ;
- d'accorder une subvention de 7 960 € à l'association « Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite » pour son fonctionnement au titre de 2013 ;
- d'accorder une subvention de 12 500 € à la Fédération Départementale de l'Union Touristique des Amis de la Nature pour son fonctionnement en 2013, d'approuver la convention annuelle correspondante et de m'autoriser à la signer ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER

#### RONDE des fêtes

# Budget Prévisionnel 2012/2013

Période du 1 Juillet 2012 au 30 Juin 2013

Dépenses	Euros	Recettes	Euros
Dépenses  Nappes de table Brochures Serviettes de table Pochettes Affiches GuidO 09 Formation (Sécurité) Bureau Sant-Louis Cotisations FNCOF Salaires Charges Publicité, Publications Frais postaux, Téléphone Transfert km bénévoles Frais Généraux Impôts et taxes Dotations & Provisions	Euros  18 100 7 500 2 300 5 000 1 500 0 2 000 6 800 2 500 31 000 13 800 4 000 3 500 5 000 15 100 400 1 500	Recettes  Cotisations des membres Subvention Communes Partenaires & Sponsors Subventions CG Subventions CR Subventions Sécurité Routière Annonces nappes Annonces pochettes Ventes GuidO Ventes directes Formation Produits divers Transfert km bénévoles Produits financiers	40 000 29 000 15 000 3 150 0 3 000 19 000 3 450 0 1 400 0 5 000 1 000
Total Solde	120 000	Total	120 000 0

fait à Saint-Louis le 27 Septembre 2012

le Président de la RONDE des fêtes

Roland SIMON

	CHARGES	2011 réalisé Année 3 Schéma	%	2012 prévisionnel Année 4 Schéma	%	2012 réalisé au 30 juin 2012	%	2013 prévisionnel Année 5 Schéma	%
	Administration générale				-				
AG I	Frais de personnel (charges sociales et fiscales	285 127,98		290 000,00		163 553,11		292 000,00	
AG 2	comprises)	-			-				-
	Charges locaux	8 628,43		7 800,00		3 417,87		8 600,00	-
AG 3	Assurances	3 256,19	-	3 200,00		1 135,50	-	3 300,00	
AG 4	Fournitures	5 160,52		5 000,00		4 269,12		5 200,00	
AG 5	Documentation	1 045,95		1 100,00		937,49		1 100,00	
AG 6	Formation	3 950,39		6 200,00		150,00		6 200,00	
AG 8	Honoraires	19 540,25		15 000,00		6 032,63		17 000,00	
AG 9	Frais postaux et télécom	21 820,02		19 500,00		12 521,13		20 000,00	
AG 10	Stockage et transport de documentation	10 156,54		10 000,00		7 609,20		10 000,00	
AG 11	Cotisations	7 479,16		8 200,00-		7 129,16		8 200,00	
AG 12	Dotation aux amortissements	8 283,25		12 000,00				12 000,00	
AG 13	Autres charges	13,30							
AO 14	Charges financières	383,33							
AO 15	Charges exceptionnelles (dont perte cotisations communes radices)	13 901,60		•					
	Sous total Administration générale	388 746,91	56,3	378 000,00	57,4	206 755,21	66,5	383 600,00	57,5
	Animation réseau								
AR 1	Frais de déplacement	35 054,66		25 000,00		11 027,37		28 000,00	
AR 2	Frais de missions et réceptions	1 481,80		2 000,00		275,10		1 900,00	<del> </del>
AR3	Congrès des Stations Vertes	31 413,62		20 000,00		167,20		22 000,00	
AR 4	Animation réseau Référents des Stations	20 098,64		15 000,00		6 744,42			-
	Sous total Animation réseau							15 000,00	<u> </u>
		88 048,72	12,7	62 000,00	9,4	18 214,09	5,9	66 900,00	10,0
	Développement & démarche Qualité								
DQ I	Frais de déplacement Commissions	14 905,13		13 000,00		10 367,52		13 000,00	
DQ 2	Mission Animateur réseau	67 427,84		68 000,00		13 264,09		71 000,00	
DQ 4	Démarche Qualité	7 329,91		9 000,00		5 928,48		9 000,00	
DQ 5	Frais de déplacement "démarche qualité"	5 037,89		10 000,00		2 249,48		8 500,00	
	Sous total Développement - Démarche Qualité	94 700,77	13,7	100 000,00	15,2	31 809,57	10,2	101 500,00	15,2
	Promotion - Communication								
PC 2	Internet	11 238,95		10 000,00		17 731,73		10 000,00	
PC 4	Relations publiques & presse	18 588,41		20 000,00		8 349,16		20 000,00	
PC 5	Editions	24 477,77		29 000,00		24 759,30		25 000,00	
PC 6	Promotion - insertions publicitaires	61 728,00		60 000,00		3 292,08		60 000,00	
PC 7	Consommation de matériels promotionnels	3 464,08							
	Sous total Promotion - Communication	119 497,21	17,3	119 000,00	18,1	54 132,27	17,4	115 000,00	17,2
	Sous total Schéma directeur	302 246,70	43,7	281 000,00	42,6	104 155,93	33,5	283 400,00	42,5
	Excédent	200,10	,-	20, 000,00	,				
	Total des charges	690 993,61	100,00	659 000,00	100,00	310 911,14	100,00	667 000,00	100,00

PRODUITS	2011 réalisé Junée 3 Schéma	%	2012 prévisionnel Année 4 Schéma		2012 réalisé au 30 juin 2012		2013 prévisionnel Année 5 Schéma	
Cotisations des communes	591 859,62	85,64	601 000,00	91,20	519 961,00	95,17	613 000,00	91,90
Subventions des départements	19 892,00	2,88	15 000,00	2,28	13 230,00	2,42	15 000,00	2,25
Subvention DGCIS	10 000,00	1,45	10 000,00	1,52	10 000,00	1,83	10 000,00	1,50
Congrès: inscriptions participants	10 077,28	1,46	11 500,00	1,75	933,82	0,17	11 500,00	1,72
Congrès : partenariat		0,00	1 000,00	0,15		0,00	1 000,00	0,15
2								
Vente de matériels promotionnels	4 904,72	0,71	6 000,00	0,91	2 226,35	0,41	6 000,00	0,90
Reprise sur provisions et transfert de charges	7 554,15	1,09	14 000,00	2,12		0,00	7 500,00	1,12
22				8				
	-							
Produits financiers	1 576,14	0,23	500,00	0,08		0,00	7,000,00	0.15
Produits exceptionnels	108,40	0,02	1 225,23	-,00		0,00	3 000,00	0,45
Perte	45 121,30		1					-
	691 093,61	93,47	659 000,00	100,00	546 351,17	100,00	667 000,00	100,00



#### **BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2013**

#### RECETTES (en euros)

TOTAL	21 000.00
Fonds propres	5 000,00
Subvention du Conseil Général	10 000,00
Cotisations des adhérents	6 000,00

#### **DEPENSES** (en euros)

#### Manifestations

3 000,00
6 000,00
6 000,00
5 000,00
1 000,00

TOTAL 21 000,00

# BUDJET PREVISONNEL 2013 -2014

UT les AMIS de la NATURE Fédération départementale du Haut Rhin

DU 1/03/2013 AU 1/03/2014

				4	
	9		1		-
1	4		A	1	2
			2		-
	4	4	_	/	

RECELLES				
SIEVENTIONS	12 500,00	SUBVENTIONS		10 380.00
CONSEIL GENERAL 12 500,00		AUX SECTIONS	8 730	***
LICSD		JEUNES	2009	
PROGRAMME TOURISTIQUE ANNONCES		VOYAGES	2009	
2013		COMMUNICATION		4 890.00
PARTICIPATION SECTION TAXES NUITEES		PROGAMME TOURISTIQUE	2 000	
	2 000.00	CROCAN	1370	
CLOC TOCOGG		SALONS SITE INTERNET	1 500	
	2 300.00	Depliant Achat		
		FRAIS DE FONCTIONNEMENT	TN	980.00
		REUNIONS		
		ASSURANCES	130	
		EBAIS BANDINE	250	
		DEPLACEMENTS	100	
PRODUITS FINANCIERS	200.00			
		DIVERS		750.00
		Challenge PAYSAGE DE L'ANNEE CONCOURS PHOTOS	100 500 150	
TOTAL RECETTES	17 000.00			00000
		TOTAL DEPENSES	SES	17 000.00
TOTAL	17 000.00	TOTAL		17 000 .00

Les Réviseurs aux comptes section de Ste MARIE aux MINES

Le Trésorier Jean Pierre GWINNER

Le Président Charles KLINGENSTEIN



#### CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2013

### Entre le Département du Haut-Rhin et la Fédération Départementale de l'Union Touristique des Amis de la Nature

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut Rhin,

Vu la demande de subvention en date du 18 mars 2013,

Vu la délibération n° CP-2013-..... de la Commission Permanente du 17 mai 2013

#### Entre,

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme), sis 100 avenue d'Alsace – BP 20351 – 68006 COLMAR Cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération en date du 17 mai 2013,

ci-après désigné « Le Département »

d'une part,

Et

L'association Fédération Départementale de l'Union Touristique des Amis de la Nature , sise 1, chemin du Hochstaden – 68140 LUTTENBACH, représentée par M. Charles KLINGENSTEIN, Président,

ci-après désignée «Union Touristique des Amis de la Nature »

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

#### PREAMBULE:

L'Union Touristique des Amis de la Nature est une association haut-rhinoise membre de l'Internationale des Amis de la Nature dont le siège est à VIENNE (Autriche) et de la Fédération française de l'Union Touristique les Amis de la Nature dont le siège est à PARIS. La fédération du Haut-Rhin regroupe les quatorze sections Amis de la Nature du Haut-Rhin. Les missions de l'Union Touristique des Amis de la Nature sont notamment les suivantes :

- action de coordination et d'aide aux sections ;
- relations avec les pouvoirs publics ;
- promotion du mouvement Amis de la Nature ;
- organisation de réunions d'information, de séminaires ainsi que des stages de formation utiles aux responsables des sections.

#### **ARTICLE 1: Objet**

Dans le cadre de son soutien au secteur touristique, le Département participe au fonctionnement de l'association Union Touristique des Amis de la Nature au moyen d'une subvention annuelle.

#### I - OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

#### ARTICLE 2 : Subvention de fonctionnement

Pour l'année 2013, le Département du Haut Rhin alloue une subvention de fonctionnement de 12 500 € qui doit permettre de couvrir une partie des dépenses de fonctionnement général de l'Union Touristique des Amis de la Nature.

Par ailleurs, il est précisé qu'une partie de la subvention versée à l'Union Touristique des Amis de la Nature est ensuite reversée aux 14 sections locales haut-rhinoises des Amis de la Nature afin de soutenir leurs actions. Le détail des aides attribuées est précisé dans le courrier annexé à la présente convention.

#### ARTICLE 3 : Modalités de versement

Conformément au règlement financier du Département, les subventions allouées seront versées comme suit :

- un acompte de 50 % en début d'exercice sous réserve de la production du budget prévisionnel de fonctionnement équilibré et visé par le représentant légal de l'organisme,
- un solde de 50 % au cours du deuxième semestre au vu de la présentation d'un bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent.

Les versements seront effectués par prélèvement sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574 du budget départemental et virés au compte n° 10278 03293 00024971445 69 Crédit Mutuel CCM Grande Vallée à MUNSTER.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

#### II - OBLIGATIONS DE L'UNION TOURISTIQUE DES AMIS DE LA NATURE

#### ARTICLE 4 : Reddition des comptes, présentation des documents financiers

L'Union Touristique des Amis de la Nature s'engage à :

- a) Communiquer au Département, au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultats détaillés du dernier exercice, le compte d'emploi des subventions attribuées ainsi qu'un bilan global de l'activité,
- b) Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics,
- c) Aviser le Département de toute modification concernant ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires,...),
- d) Mentionner par tous les moyens appropriés le soutien du Département.

Les modalités de versement et de contrôle des subventions se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide). Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

#### **III - CLAUSES GENERALES**

#### ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre de l'exercice 2013.

La durée de validité de cette aide est de un an sur l'exercice 2013, soit jusqu'au 31 décembre 2013.

#### ARTICLE 6 : Résiliation de la convention

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par l'Union Touristique des Amis de la Nature de l'une des clauses exposées ci-dessus dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Union Touristique des Amis de la Nature n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde. La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire et d'impossibilité pour l'association d'achever sa mission.

#### ARTICLE 7 : Caducité de la convention

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'Union Touristique des Amis de la Nature.

#### ARTICLE 8: Remboursement de la subvention

Dans les cas visés aux articles 4, 6 et 7, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire les annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

#### ARTICLE 9 : Compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut Rhin.

Fait en deux exemplaires

A COLMAR, le ......

Le Président de l'Union Touristique des Amis de la Nature

Le Président du Conseil Général

Charles KLINGENSTEIN

#### Colmar, lundi 18 Mars 2013

#### **SUBVENTIONS**

#### RESPONSABLE LUTZ J.MICHEL 16 rue du Florimond 6804 INGERSHEIM

#### **MESSIEURS**

Ci-dessous je vous donne le détail de la répartition de la subvention pour 2013

COLMAR	999
GUEBWILLER	369.5
ILLZACH	862.5
METZERAL	340.5
MULHOUSE.	583.5
MULHOUSE SOLI	504.5
MUNSTER	585.5
RICHWILLER	361
ROUFFACH	323.5
ST. LOUIS	352
ST. MARIE aux MINES	901.5
THANN	905.5
VAL D ORBEY	543.5
WITTENHEIM	409.5
FEDERATION	4458.5

TOTAL

= 12500 EUROS

#### Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

# DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 MAI 2013

## Organismes de tourisme à vocation générale PROGRAMME 2013

N° Opération	Maître d'ouvrage	Montant
-	Libellé de l'opération	forfaitaire
O777100005	ASSOCIATION LA RONDE DES FETES Subvention de fonctionnement 2013	3 150,00
OTV00085	Cofinancement : COMMUNES HAUT-RHINOISES : 29 000,00€	
	FEDERATION FRANCAISE STATIONS VERTES DE VACANCES & VILLAGES DE NEIGE	202.02
OTV00083	Subvention de fonctionnement 2013  Cofinancement :	800,00
	AUTRES CONSEILS GENERAUX : 15 000,00 €	
	LE SUNDGAU ROUTE DE LA CARPE FRITE Subvention de fonctionnement 2013	
OTV00088	Cofinancement:	7 960,00
	AUCUN	
	FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'UNION TOURISTIQUE DES AMIS DE LA NATURE	
OTV00089	Subvention de fonctionnement 2013	12 500,00
	Cofinancement: AUCUN	

Total	24 410,00
-------	-----------